

Monsieur Jean-Claude OLIVA  
Président  
Coordination Eau Ile de France  
19, rue du Monument

94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention de votre lettre ouverte aux candidats(es) aux élections régionales et des questions que vous posez.

Vous le savez le département que j'ai l'honneur de présider défend l'eau, notre bien commun, et milite pour qu'elle devienne un droit humain.

Et, comme vous, je pense qu'une même ambition doit être portée au niveau de la région francilienne.

D'ailleurs je me félicite que la Région Ile-de-France, avec bien d'autres collectivités, associations et institutions, ait signé le Plan bleu du Val-de-Marne.

Ce document élaboré après 2 années d'une riche consultation et concertation, traduit la volonté de favoriser l'engagement de tous, habitants, professionnels et institutionnels, pour protéger l'eau qui est une ressource très fragile et parfois en danger et pour profiter des attraits, des joies qu'elle procure.

Est-ce que partout, à tous les niveaux de responsabilité, la volonté d'agir dans l'intérêt général et les moyens mis en œuvre sont à la hauteur des enjeux que posent la gestion de l'eau et son assainissement : je pense que non, et qu'il y a sans doute beaucoup à améliorer.

D'ailleurs, de ce point de vue, le rapport que vient de publier la Cour des comptes sur les Instruments de la gestion durable de l'eau est révélateur de ce manque d'ambition estimant même que pour garantir un mode de gouvernance capable de mettre en œuvre la directive cadre sur l'eau : *«Tous les instruments de la politique de l'eau devront donc être rapidement et entièrement mobilisés au service de cette ambition»*.

Ce même rapport écorne aussi le « modèle français » de l'eau tellement mis en avant à l'occasion des forums mondiaux : *«Les décisions (en parlant des agences de bassin) sont généralement préparées par des commissions au sein desquelles les groupes professionnels, par leur assiduité et leur expertise, sont mieux à même de faire prévaloir leurs préoccupations dans la durée que les élus et les associations»*.

Et vous êtes, avec votre association, bien au fait de tous les comités, organismes et autres institutions qui s'enchevêtrent pour chacun à leur niveau « résoudre » un problème ; où est la cohérence et où est la place à la véritable participation citoyenne ?

Il me semble donc que c'est d'une toute autre façon qu'il faut repenser la question de l'eau aujourd'hui dans notre pays ; dans notre pays mais aussi dans le Monde.

Permettez-moi donc de répondre à vos questions en les prenant dans un ordre un peu différent de celui dans lequel vous les posez.

Bien évidemment je suis, par éthique et par conviction, attaché à l'intérêt général et donc à une gestion par le public des grands services d'intérêt généraux et là en l'occurrence, celle d'un bien vital.

Il est souvent plus facile de le revendiquer que d'avoir les réels moyens – d'autres parleront sans doute de volonté – de le faire ; les remarques faites par la cour des comptes montrent en effet combien ce domaine de la gestion de l'eau qui devrait pourtant être limpide, est devenu « l'affaire de spécialistes » au milieu d'un parcours souvent trouble.

La question de la gestion de l'approvisionnement en eau potable au SEDIF que vous soulevez, est bien sûr importante et, vous en conviendrez ne peut être « réglée » seulement par un slogan. A l'heure où les attaques pour supprimer des échelons territoriaux ou diminuer leurs champs d'intervention se multiplient, je fais confiance à la capacité des gens, de se mobiliser pour infléchir tel ou tel choix ou décision prise en son temps. Personnellement, je suis favorable à un retour en régie publique, mais cette décision ne relève pas du Conseil régional.

Vous avez raison d'évoquer la question de la mise en œuvre du droit à l'eau puis ensuite celle d'une tarification de l'eau.

L'eau est un bien commun, mais elle doit aussi être un droit humain tout comme le droit à la santé, à l'éducation, au logement, à l'hygiène.

Cette notion pourtant humaniste est bafouée.

Mais il est possible de faire évoluer les choses ; ainsi, lors du dernier Forum Mondial de l'Eau qui s'est déroulé à Istanbul, nous (le Conseil général du Val-de-Marne) avons d'ailleurs contribué à ce que cette notion du droit à l'eau figure de manière explicite dans certains documents ; permettez-moi de vous citer 2 points du Pacte d'Istanbul, sorte de déclaration finale des gouvernements locaux : qui affirme dans son 1er point que : « *L'accès à une eau de bonne qualité et à l'assainissement est un droit fondamental pour tous les êtres humains et joue un rôle essentiel dans la préservation de la vie, de la santé publique, et dans la lutte contre la pauvreté* » ... ; « *L'eau est un bien public qui devrait donc être sous contrôle public, même si sa gestion est partiellement ou totalement déléguée au secteur privé* ».

Je n'ai de cesse donc, et je n'aurai de cesse de militer et de me battre pour faire reconnaître ces droits, pour qu'ils soient inscrits dans notre constitution.

La question de la tarification de l'eau est donc liée à cette question du droit à l'eau.

L'eau doit-elle avoir le même prix quand elle nous sert à nous nourrir pour vivre ou à notre hygiène que lorsqu'elle est utilisée pour créer de la plus value ?

Ne devrions-nous pas disposer d'un volume minimum d'eau gratuit pour la satisfaction des besoins vitaux ?

Est-il normal que les agriculteurs et les industriels, respectivement utilisateurs de près de 70% et 20% de la ressource en eau soient avantagés par un tarif de l'eau nettement inférieur à celui des usagers domestiques ?

Telles sont des questions qui pourraient alimenter un réel débat pour une refonte de la politique de l'eau dans notre pays.

Il n'existe pas en France de véritable mécanisme de tarification sociale de l'eau alors que cela existe pour les autres secteurs de l'énergie.

Cela est dû sans doute au fait que selon la région de France, le montant de la facture est très variable et les disparités seraient dès lors importantes.

Mais c'est aussi, et peut être surtout, du fait que pour présenter une demande il faut disposer d'un contrat individuel avec un distributeur et que cela ne concerne pas les 43% de la population (selon l'INSEE) qui réside en habitat collectif et qui, de toutes façons paient l'eau dans leurs charges (qui peut représenter jusqu'à 25%).

C'est donc bien et avant tout, une mesure d'ordre politique et sociale qu'il revient à la collectivité nationale d'aborder ; je vous rappelle de ce point de vue que le rapport publié par le Conseil économique, social et environnemental en mai 2009 prévoyait « la mise en place d'une contribution, de l'ordre de 1% du prix du m<sup>3</sup>, pour aider les ménages pauvres à régler leur facture d'eau.

Cette mesure juste, qui devait mobiliser environ 100M€ par an a été abandonnée à cause des problèmes afférents à l'identification préalable des foyers en difficulté ; en effet, 80% de ces foyers ne sont identifiés que par des entreprises privées... qui n'ont versé au total en 2007, que 2,1M€ aux FSL pour secourir quelques 30 000 ménages.

Pour autant, j'encourage et je soutiens toutes les initiatives qui, localement, contribuent à répondre à cette délicate et importante question liée au pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Vous le voyez, je pense que la région peut jouer un rôle important sur cette question de la gestion de l'eau.

Elle en joue un, à travers notamment ses actions en matière de protection de la biodiversité avec par exemple la mise en place de la charte forestière, l'aménagement de coulées vertes ou de promenades bleues assurant les continuités piétons-cycles le long des berges, l'utilisation du génie végétal pour l'aménagement des berges.

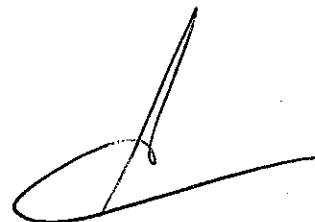
D'autres sont à consolider et développer comme celles visant à maîtriser les sources de pollutions pour reconquérir la qualité de l'eau avec par exemple tout ce qui peut aider à lutter contre l'usage des phytosanitaires.

Mais elle pourrait aussi jouer un rôle d'assistance, en créant une structure technique de conseils aux collectivités qui souhaitent confronter et partager leurs expériences de gestion de cette ressource ; une sorte d'Agence Technique de l'Eau Régionale.

Elle peut aussi contribuer à améliorer la connaissance des jeunes dans beaucoup des domaines que je viens d'évoquer en ouvrant un lycée des métiers de l'eau pour former les futurs cadres et techniciens hors des grands groupes privés de l'eau qui en ont fait leur monopole.

Tels sont, Monsieur le Président, les quelques éléments de réponse aux questions que vous m'aviez transmises. Je souhaite que ceux-ci contribuent à nourrir le débat électoral régional.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les meilleures.



**Christian FAVIER**

Président du Conseil général du Val-de-Marne  
Tête de liste « Ensemble pour des Régions à Gauche, solidaires, écologiques et  
citoyennes » en Val-de-Marne